



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**SAINTE EULALIE DE CERNON**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, M. Bastien CRISTOL, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, Mme Marianne FROMOND, M. Victorien GENIEZ, M. Yoann TULSA, M. Philippe VIALA.

A donné procuration : M. Yoann FORESTIER à M. Thierry CADENET

Absents excusés : M. Florian GLANDIERES, Mme Marie-Laure VINAS.

Secrétaire de séance : Mme Marianne FROMOND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 10 - Présents : 7 - Votants : 8.

**OBJET : Demande de subvention à la Région Occitanie pour la mission de maîtrise d'œuvre (DET à AOR) pour la restauration de la Salle des Fresques : peintures murales et leur environnement - N°11/2026.**

**Monsieur le Maire rappelle** qu'en 2020, a été menée l'étude de diagnostic de M. Trabon, architecte du patrimoine, concernant la restauration des peintures murales de la Salle des Fresques,

En 2023, des études complémentaires préalables à la restauration des décors peints de la Salle des Fresques ont été effectuées.

En année 2024, a été menée la première partie de la mission de maîtrise d'œuvre de M. Trabon (de l'Avant-Projet Détaillé à l'Assistance à la passation des Contrats de Travaux) pour la restauration des peintures murales et leur environnement.

Pour l'exercice 2026, Monsieur le maire propose de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre de M. Trabon (de la Direction de l'exécution des Travaux à l'Assistance aux Opérations de Réception) ainsi que la tranche ferme des travaux (clos et couvert) pour la restauration des peintures murales et leur environnement.

Le montant prévisionnel des honoraires pour cette seconde partie est de 5 807,40 € HT (12% du montant prévisionnel actualisé des travaux).

Le montant prévisionnel actualisé des travaux du clos et couvert est de 96 790 € HT.

**Le montant total de cette opération est donc de 102 597,40 € HT.**

**Monsieur le Maire propose** de solliciter la Région Occitanie à hauteur de 20%, soit 20 519,48 €.

**Où cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'arrêter** le projet de mission de maîtrise d'œuvre et de la tranche ferme des travaux comme précédemment évoqué,
- **d'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **de solliciter** une subvention auprès de la Région Occitanie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents

Le Maire,

Acte dématérialisé  
Thierry CADENET



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03/04/2026
- et la publication ou notification le 03/04/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »